

	PROGRAMME DE FORMATION	FOR 05.10.41
	GERER LES RISQUES AMIANTE LORS D'INTERVENTIONS EN SOUS-SECTION 4	Version 02
	PERSONNEL OPERATEUR DE CHANTIER - Formation Recyclage	03/05/2021

PROGRAMME DE FORMATION PRG_41_FOC-R

Permettre au stagiaire ayant la fonction d'Opérateur de Chantier de mettre à jour ses compétences afin d'intervenir en sécurité lors de toute intervention sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante (Activités dites de Sous-Section 4) et d'assurer la protection des travailleurs, des tiers et de l'environnement.

<p>Public Cible : Personnel Opérateur de Chantier titulaire d'une Attestation de Compétence SS4 Opérateur de Chantier en cour de validité : Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures d'un mode opératoire.</p> <p>Objectifs : Mettre à jours les connaissances et domaines de compétences des Opérateurs de Chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, en actualisant les savoirs et savoir-faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage.</p> <p>Domaines de Compétence développés : <u>DC 1 – Réaliser l'intervention amiante dans le respect de la démarche de prévention du risque amiante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le risque amiante et ses effets. • Faciliter les interventions des acteurs interne et externes lors d'une intervention amiante. • Appliquer les méthodes de travail et les procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement. • Appliquer les conduites à tenir dans les situations de travail dégradées et/ou d'urgence. <p><u>DC 2 – Participer à l'amélioration de démarche de prévention du risque amiante de l'entreprise :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la remontée d'informations nécessaires à l'amélioration de la démarche prévention du risque amiante. <p><u>DC 3 – Réaliser l'intervention amiante dans le respect du cadre réglementaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter les exigences de la réglementation en vigueur 	<p>Durée de la Formation : 7 Heures soit 1 journée</p> <p>Horaires : De 08 : 00 à 12 : 00 Heures Et De 13 : 00 à 16 : 00 Heures</p> <p>1 Pause par demi-journée Repas Libre</p> <p>Prérequis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir une attestation Médicale indiquant l'Aptitude au Poste de travail. • Être Titulaire d'une Attestation de Compétence d'Opérateur de Chantier SS4 en cour de validité. • Comprendre, Parler, Lire et Ecrire la langue Française (Pour les stagiaires ne maîtrisant pas la langue, prévoir un interprète et avertir le centre lors de l'inscription).
<p>Prescriptions minimales de formation applicables en fonction de l'activité exercée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ; • Être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source • Être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ; • Être capable d'appliquer un mode opératoire. 	
<p>Contenu de la formation de recyclage du Personnel Opérateur de Chantier : Réalisation d'un QCM portant sur l'ensemble des domaines de compétences en début de formation pour faire un point sur les acquis des stagiaires. Le QCM abordera également des évolutions réglementaires ou techniques pour permettre une mise à jour des connaissances technique et juridique des stagiaires.</p> <p>La correction est commune afin de permettre les échanges et les débats entre stagiaires. Certains points particuliers feront l'objet d'un exposé par le formateur.</p> <p>Les questions du QCM traite aléatoirement des points suivants :</p> <p>Prescriptions minimales de formation du Personnel Opérateur de Chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ; • Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des 	<p>Lieu de Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adresse : ARFL Formation 1, rue Moïse Polka 97122 BAIE MAHAULT • Téléphone : Port. : 06 90 57 51 18 Port. : 06 90 72 99 45 • Mail : arp@amianteaquilles.com

travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

Mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

En fonction des réponses au QCM et des besoins de mise à niveau des stagiaires, des mises en pratique seront réalisées sur la plateforme pédagogique concernant aux choix la réalisation d'un des points suivants :

- Identifier des produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;
- Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.
- Mise en œuvre des méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- Procédures d'entrée et de sortie de zone ; Mise en œuvre et utilisation des équipements de protection collective. Être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;
- Utilisation des équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;
- Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

Modalités d'évaluation des Compétences du Personnel Opérateur de Chantier :

Partie Théorique :

- Conditions d'évaluation :
- Une évaluation théorique de 20 minutes (environ) réalisée à partir d'un Questionnaire à Choix Multiple (QCM) de 30 questions à compléter lors de la mise en pratique sur la plateforme.
- Conditions de Validation :
Obtenir au moins 24 points sur 30 pour valider l'épreuve théorique.
- Conditions de rattrapage :
Si le résultat de l'évaluation est inférieur à 24 bonnes réponses sur l'ensemble du Questionnaire, mais supérieur ou égal à 18, alors l'apprenant devra rattraper des points lors d'un entretien avec l'évaluateur. L'entretien portera sur les modules ayant obtenu le moins de point.

Partie Pratique :

- Conditions d'évaluation :
Une évaluation Pratique d'une durée de 60 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.
- Conditions de Validation :
70% des modules acquis sur l'ensemble de l'évaluation en continu pendant les ateliers réalisés sur la plateforme pédagogique.
- Conditions de rattrapage :
Si le résultat de l'évaluation est inférieur à 70% sur l'ensemble des modules, mais supérieur à 60%, alors l'apprenant devra rattraper des points lors d'un entretien avec l'évaluateur. L'entretien portera sur les modules ayant obtenu le moins de point.

Référentiels :

- Arrêté du 23 Février 2012 définissant les modalités de formations des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.
- Code du Travail
- Code de la Santé Publique
- Code de l'environnement

Moyens Pédagogiques :

- Groupe de 10 Personnes
- Salle de Formation
- Paper Board
- Vidéo Projecteur
- Diaporamas Pédagogiques
- Vidéos Pédagogiques
- Etude de Cas
- Mise en Situation
- Plateforme Pédagogique
- Documents / Vidéos INRS
- Documents / Vidéos OPPBTP

Méthodes Pédagogiques :

- En salle et/ou sur la Plateforme Pédagogique, le stage s'appuie sur une alternance entre la théorie et la pratique avec des exposés, des échanges, des débats entre les stagiaires, ainsi que des activités d'applications et de mise en situations liées à l'activité de l'apprenant.

Moyens Humains :

- **Partie Administrative :**
La partie administrative est gérée par l'équipe pédagogique du Centre de formation ARFL.
- **Partie Technique :**
Les sessions sont animées par des formateurs titulaires d'une Attestation de Compétence de Formateur Amiante SS4 ou par tout intervenant ayant une expérience dans le domaine d'activité des Stagiaires ou dans la prévention du risque amiante et étant référencé par le Responsable Pédagogique de la formation dispensée.
Fiche formateur disponible sur simple demande.

Documents à fournir à l'inscription du stagiaire :

- Attestation Médicale indiquant l'aptitude du Stagiaire au poste de travail.
- Devis ou Bon de commande, convention de formation et copie du programme de formation validé par le responsable de formation du Stagiaire ou par la personne validant la commande.
- Transmettre l'attestation de compétence Opérateur de Chantier en cours de validité délivrée lors de la formation précédente.

Validation du Stage :

- Présence Obligatoire
- Assiduité et participation
- Réussite au Test du type Questionnaire à Choix Multiples (QCM).
- Réussite au Test d'évaluation pratique sur la plateforme.

Modalités d'évaluation des compétences en page 2 du présent document.

Documents validant la formation :

- Attestation de fin de Stage
- Feuille de Présence complète et signé par les 2 parties.
- Attestation de compétence après validation de la partie Théorique et Pratique.

Durée de validité de l'attestation :

- La période de recyclage n'excède pas 3 ans à compter du jour de la délivrance de l'attestation de compétence.

Conditions Financières :

Coût : 530.00 €

Paielement : A réception de facture

Matériel à apporter :

- Matériel nécessaire à la prise de note.
- 1 exemplaire de Mode Opérateur mis en œuvre par le stagiaire.

- Serviette

Validation de l'entreprise :

Date – Tampon - Signature

